

---

## Règlement de la TESTOTHÈQUE

Septembre 2018

---

La testothèque se situe en salle B212, les horaires sont variables et sont affichés sur la porte d'entrée de la testothèque. Les demandes d'emprunt pour les enseignements sont à effectuer auprès de Nicole Weinstein ou de Christine Bailleux (responsable de la testothèque) pour les demandes exceptionnelles.

*Il est rappelé en préambule qu'il est interdit de boire ou de manger à la testothèque et que les tests ne sont pas en accès libre. Autrement dit, nul n'est censé, hormis les responsables et les tuteurs, ouvrir les armoires dans lesquelles se trouvent les tests.*

*Il est par ailleurs interdit de faire des photocopies des tests*

### CONDITIONS D'EMPRUNT DES TESTS

#### **ARTICLE 1 : Conditions d'emprunt des tests pour les étudiants de psychologie**

**Article 1.1 :** *Etudiants en Master 2 de psychologie et stagiaires du Centre de Formation des Psy-EN*

Les étudiants en Master 2 et les stagiaires peuvent emprunter 2 tests simultanément pour une durée maximale de 15 jours.

Ils sont autorisés à utiliser les cahiers de passation et les feuilles de correction en mentionnant, au moment du retour, le nombre de protocoles utilisés sur la fiche d'emprunt.

**Article 1.2 :** *Etudiants en Master 1 de psychologie*

Les étudiants en Master 1 peuvent consulter sur place sur présentation de la carte étudiant et de leur certificat de scolarité.

Ils sont autorisés à emprunter un test, pour une durée d'une semaine renouvelable une fois, sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de leur spécialité de master qui doit donner son accord par écrit (*cf. Document en annexe : « Autorisation pour l'emprunt de test(s) »*).

Ils sont autorisés à utiliser un exemplaire des cahiers de passation et/ou des feuilles de correction en mentionnant, au moment du retour, sur la fiche d'emprunt, qu'ils ont utilisé ces protocoles.

Ils sont avertis qu'ils seront peut-être amenés à rapporter les tests avant l'échéance du prêt en cas de besoins.

### **Article 1.3 :** *Etudiants en Licence 3 de psychologie*

Les étudiants de Licence 3 peuvent consulter les tests sur place sur présentation de leur carte d'étudiant et de leur certificat de scolarité.

## **ARTICLE 2 : Conditions d'emprunt des tests pour les enseignants-chercheurs en psychologie à AMU et psychologues extérieurs à l'université chargés de cours**

### **Article 2.1 :** Les enseignants-chercheurs en psychologie à AMU

Les enseignants-chercheurs en psychologie du pôle peuvent emprunter les tests pour une durée maximale de 15 jours. Pour être sûrs de la présence des tests, ils doivent en faire la demande au moins 72h avant l'emprunt auprès de Christine Bailleux ou de Nicole Weinstein.

### **Article 2.2 :** *Les enseignants-chercheurs psychologues extérieurs à AMU*

Les enseignants-chercheurs psychologues extérieurs à AMU peuvent emprunter sur demande préalable à la responsable de la testothèque, Christine Bailleux, pour une durée maximale d'une semaine renouvelable une fois. Ils sont avertis qu'ils seront peut-être amenés à rapporter les tests avant l'échéance du prêt en cas de besoins.

### **Article 2.3 :** *Les membres diplômés des associations d'anciens étudiants en psychologie et les psychologues extérieurs à l'Université*

Les membres diplômés des associations d'anciens étudiants en psychologie d'AMU ou les psychologues extérieurs à l'Université peuvent consulter les tests sur place sur présentation de leur carte de membre de l'association et de leur numéro ADELI. Ils devront, cependant, en faire la demande préalable. Ils ne pourront, en aucun cas, emprunter de tests.

## **ARTICLE 3 : Priorité aux prêts relatifs aux enseignements dispensés dans le cadre des formations de Master en Psychologie**

L'utilisation de tests dans le cadre des enseignements dispensés dans le cadre des formations de Master et de Licence en psychologie à AMU est prioritaire sur tous les autres types d'emprunts, quel que soit le statut de la personne emprunteuse. Il incombe aux enseignants de psychologie qui souhaitent utiliser des tests dans le cadre de leurs enseignements de les réserver au moins 72 heures à l'avance.

## **ARTICLE 4 : Restriction du prêt pour certains tests ou sous certaines conditions**

Un nombre minimum d'exemplaires de tests les plus utilisés dans le cadre des enseignements seront exclus du prêt pour rester disponibles pour consultation.

Conformément au code de déontologie des psychologues, l'utilisation des tests par les étudiants de Master en psychologie est conditionnée à leur formation. Une liste de tests, correspondant à la formation suivie, sera fournie en début d'année par un

enseignant référent de chaque spécialité de Master. Les responsables de la testothèque se réservent la possibilité de refuser le prêt quand ils estiment que ces conditions ne sont pas respectées.

En fonction des contraintes imposées par les éditeurs (nécessité d'avoir suivi une formation spécifique pour emprunter des tests) certains tests seront exclus du prêt sauf si la personne est capable de présenter un justificatif de formation (universitaire ou de l'éditeur du test).

### **ARTICLE 5 : Retard de restitution**

Toute personne qui ne rendrait pas le test emprunté dans un délai de rigueur se verrait interdit d'emprunt pour une période d'un mois. En cas de retards répétés, une interdiction définitive de prêt pourra être décidée.

### **ARTICLE 6 : Perte ou dégradation**

Hormis les protocoles, la valeur des pièces manquantes ou endommagées sera due par la personne qui a emprunté le test ou par la composante (spécialité de Master ou laboratoire) dont dépend l'enseignant qui se sera porté garant.

## **PROCEDURES D'EMPRUNT ET DE RESTITUTION**

### **ARTICLE 7 : Emprunt**

Quelle que soit la personne emprunteuse, une fiche d'emprunt devra être remplie. L'emprunteur devra préciser ses noms, prénoms, statut, numéro de téléphone ainsi que le motif de l'emprunt (enseignement ou recherche) et, le cas échéant, le nom de l'enseignant responsable. La fiche d'emprunt devra préciser la date d'emprunt et de restitution du test et devra être signée. A celle-ci sera adjoint un accord signé par l'enseignant référent (*cf. Document en annexe : « Autorisation pour l'emprunt de test(s) »*).

### **ARTICLE 8 : Restitution**

Au moment du retour, un inventaire du matériel de test sera effectué par un responsable de la testothèque. Cependant, il est indispensable que toute pièce manquante ou utilisée (cahiers de passation/protocoles) soit signalée par l'emprunteur.

## **PROCEDURE DE RESERVATION DES SALLES**

### **ARTICLE 9 : Réservation exceptionnelle de la testothèque**

Il est possible pour les enseignants-chercheurs en psychologie effectuant des TP sur le bilan psychologique de réserver la testothèque de façon ponctuelle. Cette réservation doit IMPERATIVEMENT être faite AU MOINS 15 JOURS à l'avance auprès de Madame Weinstein et ce pour un groupe d'étudiants n'excédant pas 15 personnes.

Lors de la réservation, les enseignants-chercheurs rempliront une fiche indiquant précisément la date, les horaires de présence, et surtout les tests dont ils auront besoin. Il importera que l'enseignant s'assure de la présence de Madame Weinstein ou d'un tuteur ce jour-là pour que les tests puissent être mis à sa disposition et que la testothèque soit ouverte et refermée à la fin du cours. Les enseignants seront, par ailleurs, considérés comme responsables du soin apporté au matériel et aux locaux. Il est notamment rappelé qu'il est interdit de boire ou de manger à la testothèque et que les tests ne sont pas libres d'accès. De plus, il est interdit dans ce contexte de sortir les tests et/ou d'en faire des photocopies. (Cf. en annexe le document : « Réservation de la testothèque ».)

### **ARTICLE 10 : Réservation des deux salles avec glace sans tain**

Il est possible pour les enseignants-chercheurs en psychologie effectuant des TP sur le bilan psychologique de réserver les deux salles avec glace sans tain. Cette réservation doit IMPÉRATIVEMENT être faite AU MOINS 15 JOURS à l'avance auprès de Madame Weinstein et ce pour un groupe d'étudiants n'excédant pas 15 personnes. Lors de la réservation, les enseignants-chercheurs rempliront une fiche indiquant précisément la date, les horaires de présence, et surtout les tests dont ils auront besoin. Il importera que l'enseignant s'assure de la présence de Madame Weinstein ou d'un tuteur ce jour-là pour que les tests puissent être mis à sa disposition et que la testothèque soit ouverte et refermée à la fin du cours. Les enseignants seront, par ailleurs, considérés comme responsables du soin apporté au matériel et aux locaux. Il est notamment rappelé qu'il est interdit de boire ou de manger à la testothèque et que les tests ne sont pas libres d'accès. De plus, il est interdit dans ce contexte de sortir les tests et/ou d'en faire des photocopies. (Cf. en annexe le document : « Réservation des salles avec glace sans tain ».)

### **ARTICLE 11 : Réservation d'un des boxes situés au sein de la testothèque**

Il est possible pour les enseignants-chercheurs et chercheurs en psychologie de réserver un des box situés au sein de la testothèque. Cette réservation doit IMPÉRATIVEMENT être faite AU MOINS 15 JOURS à l'avance auprès de Madame Weinstein. Lors de la réservation, l'enseignant-chercheur ou l'étudiant remplira une fiche indiquant précisément la date et les horaires de présence. Il importera que la personne qui réserve s'assure de la présence de Madame Weinstein ou d'un tuteur ce jour-là pour que les box puissent être mis à sa disposition et que la testothèque soit ouverte et refermée à la fin de l'utilisation des box. Les enseignants seront considérés comme responsables du soin apporté au matériel et aux locaux y compris lorsque les box sont utilisés par un de ses étudiants. Il est notamment rappelé qu'il est interdit de boire ou de manger à la testothèque et que les tests ne sont pas libres d'accès. De plus, il est interdit dans ce contexte de sortir les tests et/ou d'en faire des photocopies. (Cf. en annexe le document : « Réservation d'un ou des box »)

## TESTOTHÈQUE

**Objet** : Autorisation pour l'emprunt de test(s)

Aix-en-Provence, le .....

Je soussigné(e)....., statut.....

autorise.....

l'étudiant..... En master de psychologie de la spécialité :

- Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information (EFHISI)
- Psychanalyse et psychopathologie (PP)
- Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique (PPPC)
- Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (PNPC)
- Psychologie clinique du développement : enfance, adolescence, vieillissement (EAV)
- Psychologie des transitions : orientation, insertion, conseil (OIC)
- Psychologie sociale du travail et des organisations (PSTO)
- Psychologie sociale de la santé (PSS)

A emprunter le test.....

➤ en lien avec l'UE.....

➤ ou dans le cadre de son TER.....

Signature :

## RÉSERVATION DE LA TESTOTHÈQUE

Aix-en-Provence, le .....

NOM, Prénom : .....

Statut : .....

Enseignant intervenant dans le cadre de la spécialité :

- Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information (EFHISI)
- Psychanalyse et psychopathologie (PP)
- Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique (PPPC)
- Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (PNPC)
- Psychologie clinique du développement : enfance, adolescence, vieillissement (EAV)
- Psychologie des transitions : orientation, insertion, conseil (OIC)
- Psychologie sociale du travail et des organisations (PSTO)
- Psychologie sociale de la santé (PSS)
- Formation des Psychologues de l'Éducation Nationale

Intitulé du cours : .....

Réservation pour la date et horaires : .....

Liste des tests et nombre d'exemplaires (ex : 3 malles WISC V) :

.....

.....

.....

.....

Signature :

## RÉSERVATION DES SALLES AVEC GLACE SANS TAIN

Aix-en-Provence, le .....

NOM, Prénom : .....

Statut : .....

Enseignant dans le cadre de la spécialité : .....

- Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information (EFHISI)
- Psychanalyse et psychopathologie (PP)
- Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique (PPPC)
- Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (PNPC)
- Psychologie clinique du développement : enfance, adolescence, vieillissement (EAV)
- Psychologie des transitions : orientation, insertion, conseil (OIC)
- Psychologie sociale du travail et des organisations (PSTO)
- Psychologie sociale de la santé (PSS)

Intitulé du cours : .....

Réservation pour la date et horaires : .....

Liste des tests et nombre d'exemplaires (ex : 3 malettes WISC V) :

.....

.....

.....

.....

Signature :

## RÉSERVATION D'UN OU DES BOX

Aix-en-Provence, le .....

NOM, Prénom : .....

Statut : .....

Spécialité du Master :

- Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information (EFHISI)
- Psychanalyse et psychopathologie (PP)
- Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique (PPPC)
- Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (PNPC)
- Psychologie clinique du développement : enfance, adolescence, vieillissement (EAV)
- Psychologie des transitions : orientation, insertion, conseil (OIC)
- Psychologie sociale du travail et des organisations (PSTO)
- Psychologie sociale de la santé (PSS)

Enseignant-chercheur responsable de l'expérience : .....

Laboratoire d'appartenance : .....

**Réservation pour les dates et horaires :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

Signature :